



Séance du 22 octobre 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29

Présents : 20

Représentés : 7

N°2025-087	Mise à disposition d'une salle à l'association Ecole et Parents dans l'école de la Touloubre	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 29 OCT. 2025 Publication sur le site internet municipal le : 30 OCT. 2025
------------	--	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux octobre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le seize octobre deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, A. RUBIOLO, M. CUTILLO, C. FREMY, J.M. ARNAUD, J. GERARD, G. BESSE, S. ROCHEZ.

ABSENTS EXCUSES : Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, M. RIBES représenté par V. PELLISSIER, P. BUISSON BAUMELOU représenté par A. RUBIOLO, C. MARTIN, C. BARRIERE représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par S. ROCHEZ.

ABSENT : M.L. VOLAND.

Secrétaire de séance : G. SORBA

L'association Ecoles et Parents a sollicité de la directrice de l'école de la Touloubre l'autorisation de faire du soutien scolaire à l'intérieur de l'école de la Touloubre 2 fois par semaine.

Malgré les contraintes de sécurité imposées pour que des tiers accèdent à l'intérieur des établissements scolaires, l'Inspection Académique a accepté que l'association puisse utiliser la salle dite « salle préau » pour cette activité para scolaire utile à certains élèves.

Le conseil d'école doit aussi se prononcer sur ce dossier avant signature.

Après en avoir délibéré,

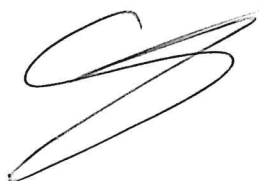
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De mandater Monsieur le Maire pour finaliser la convention à passer avec l'Education nationale.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence durable Madame la conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires, à signer la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire
Joël LEVI-VALENSI



Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer



Imprimer



Imprimer l'acte avec le tampon AR



Envoyer

2025-087

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-10-29T15-54-44.00 (MI264914545)

Identifiant unique de l'acte : 013-211300918-20251022-2025-087-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Mise à disposition d'une salle à l'association Ecole
et parents dans l'école de la Touloubre -

Date de décision : 22/10/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.1. Enseignement

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-087 Mise à disposition d'une salle à Ecole et
Parents dans l'école de la Touloubre.PDF

Multicanal : Non

Annuler

Classer

Préparé

Date 29/10/25 à 15:54

Par ELSENHEIMER Sophie

Transmis

Date 29/10/25 à 15:54

Par ELSENHEIMER Sophie

Accusé de réception

Date 29/10/25 à 16:01